

COMMUNE D'YVONAND ■ PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

RAPPORT DE SYNTHÈSE

avril 2007

Fischer & Montavon Architectes-urbanistes SA, Grandson
avec **Dominique Antoniazza**, arch. EPFL, Yvonand

DOCUMENTS CONSTITUANT LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

1. RAPPORT DE SYNTHESE

Données recensées et analyse avec objectifs et principes d'aménagement.

2. CARTES hors rapport

SITES ET PAYSAGES : 1:10'000
éléments naturels et contraintes légales

URBANISATION ET AFFECTATION :
1:10'000 et 1:5'000
Traitement de la structure et des limites d'urbanisation, destinations principales du sol.

CIRCULATION ET EQUIPEMENTS PUBLICS : 1:10'000 et 1:5'000
Liaisons de déplacements, localisation des équipements commerciaux, publics, de sport et de tourisme.

CONTRAINTES : 1:10'000
Sites et objets protégés ou à l'inventaire.

3. ANNEXES (documents d'application)

- Recueil des données de contraintes (détails)
- Tableau des objectifs, mesures et actions

TABLE DES MATIERES

Développement5

Démographie : évolution et projection6

Population active8

Réserves à bâtir, habitation10

Réserves à bâtir, suite12

Finances communales14

Sites15

Sites paysagers16

Sites naturels, forêts18

Patrimoine bâti20

Espaces urbains structurants21

Affectations et équipements25

Nuisances et équipements26

Habitation : extensions28

Agriculture et pêche32

Artisanat / industrie: extensions34

Services publics et tertiaire36

Sport, détente et tourisme38

Circulations43

Réseau routier44

Parcours cyclables48

Cheminements piétonniers50

Transports publics52

Annexe

Objectifs - Mesures - Actions

Auteurs :

Xavier Fischer, arch. EPFL/SIA, urbaniste FSU-reg A

avec l'appui, pour la phase de projet, de
Dominique Antoniazza, arch. EPFL/SIA

Plans hors rapport établis par le bureau technique communal

DEVELOPPEMENT

DEMOGRAPHIE: EVOLUTION ET PROJECTION

Stabilité de population entre 1950 et 1970
Forte hausse à la fin des années 80
Chute progressive de croissance depuis 1990
Relative stabilisation de croissance dès 1999, avec un taux proche de 2%/an, nettement supérieur à celui du district et de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Alors qu'avant 1970 la ville d'Yverdon connaissait une croissance bien supérieure à l'ensemble du district, la situation s'est inversée par la suite, les communes périphériques présentant un nouvel attrait résidentiel. De par leur taille, les petites communes sont toutefois sujettes à des variations d'évolution très importantes.

Pour les projections futures, la politique cantonale basée sur les lignes directrices, fixe pour Yvonand, en tant que centre régional, une croissance de 25%. Par rapport aux pronostics établis par le SCRIS en 2000 pour l'ensemble du district, cela correspond à une croissance un peu supérieure à la moyenne du district, ce qui reflète également la tendance générale ainsi que la volonté de ne pas encourager un développement poussé des localités moins bien desservies en transports collectifs, comme c'est le cas pour Yvonand.

La planification vise donc une croissance de + 580 habitants environ en 15 ans, par rapport à la population au 31 décembre 2003.

Afin de préserver une vie socio-économique diversifiée, le développement de la commune doit être stimulé et encouragé.

OBJECTIF & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|------|---|
| 1.1 | <i>Favoriser le développement de la localité en se basant sur une perspective de croissance de + 580 habitants en 15 ans.</i> |
| 1.1a | <i>Inviter les jeunes de la commune, en priorité, à s'établir à Yvonand en offrant des conditions suffisantes en matière de possibilités de construire.</i> |
| 1.1b | <i>Valoriser les activités culturelles et la vie associative du village.</i> |

EVOLUTION ET PROJECTION DEMOGRAPHIQUE

ANNEE	YVONAND commune			YVERDON district			YVERDON-LES-BAINS commune			VAUD canton		
	Population	Var./ an %		Population	Var./ an %		Population	Var./ an %		Population	Var./ an %	
1950	1'311			20'734			12'269			379'589		
1960	1'305	-0.05		24'025	1.6		16'452	3.4		429'264	1.3	
1970	1'349	0.3		28'006	1.7		20'669	2.6		511'966	1.9	
1980	1'455	0.8		27'973	-0.01		20'202	-0.2		521'658	0.2	
1987	1'624	3.0		29'047	0.1		20'721	1.1		548'138	1.3	
1990	1'891	6.7		31'478	2.4		21'926	2.0		574'661	2.1	
1991	1'955	3.4		32'133	2.1		22'295	1.7		583'903	1.6	
1992	2'009	2.8		32'436	0.9		22'490	0.9		589'657	1.0	
1993	2'057	2.4		32'690	0.8		22'607	0.5		593'190	0.6	
1994	2'102	2.2		33'199	1.6		22'973	1.6		598'587	0.9	
1995	2'122	1.0		33'611	1.2		23'209	1.0		602'172	0.6	
1996	2'170	2.3		33'674	0.2		23'193	-0.1		603'156	0.2	
1997	2'167	-0.1		33'626	-0.1		23'016	-0.8		604'440	0.2	
1998	2'127	-1.8		33'604	-0.1		22'925	-0.4		607'879	0.6	
1999	2'167	1.9		33'751	0.4		23'024	0.4		612'276	0.7	
2000	2'216	2.3	var. / 15 ans	33'895	0.4	var. / 15 ans	23'048	0.1	var. / 15 ans	615'978	0.6	var. / 15 ans
2001	2'232	0.7		34'142	0.7		23'250	0.9		621'784	0.9	
2002	2'270	1.7	40%	34'515	1.1	19%	23'389	0.6	13%	627'933	1.0	15%
2002	2'317	2.1		34'929	1.2		23'595	0.9		635'850	1.3	
PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES												
2000	2'216			33'752						612'274		
2015	2'770	25%		39'541	17%					704'351	15%	

Source : SCRIS Annuaire statistiques et perspectives démographiques 2-00

POPULATION ACTIVE

Sur la base des chiffres de 1990, on recense une forte proportion d'employés et d'ouvriers par rapport aux cadres et aux indépendants.

La population active se répartit en effet en parts à peu près égales d'environ 20% entre indépendants ou dirigeants, professions intermédiaires, employés, ouvriers et non qualifiés

Entre 1970 et 1990, la population active a fortement changé :

- le secteur primaire a fortement chuté et ne représentait plus que 7% en 1990.
- le secondaire s'est maintenu en valeur nominale, mais sa part a baissé à 26%.
- le tertiaire a pris un essor important en doublant le nombre de personnes actives et représentant 66% en 1990.

Le tertiaire, où le commerce est la branche la plus représentée, a connu un fort développement mais conserve un potentiel de croissance qui mérite d'être encore exploité.

En 1990, le rapport population active / emploi est équilibré. Il s'est amélioré par rapport à 1970.

L'évolution conjoncturelle depuis 1990 a toutefois fortement modifié cette évolution, notamment par la fermeture de l'entreprise Geilinger, le plus gros employeur local.

MOUVEMENTS PENDULAIRES

La mobilité des travailleurs a connu une forte croissance, principalement depuis 1980. Actuellement, la moitié des travailleurs et des emplois entraînent des échanges avec l'extérieur.

Avec l'augmentation relative des postes de travail, c'est la proportion d'immigrants qui a le plus augmenté. Alors qu'ils représentaient le tiers des émigrants en 1970, ils sont en équilibre avec ces derniers.

Malgré la prudence que doivent inciter des chiffres datant de 1990 et les bouleversements rapides du monde de l'emploi :

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|------|---|
| 1.2 | <i>Favoriser la création d'emplois, notamment par l'installation de petites et moyennes entreprises dans la commune et le développement des activités tertiaires et commerciales dans le centre de la localité.</i> |
| 1.2a | <i>Valoriser les terrains disponibles dans les zones industrielles et réserver des terrains en Mordagne.</i> |
| 1.2b | <i>Améliorer l'attractivité du centre de la localité</i> |
| 1.3 | <i>Développer le potentiel touristique de la commune</i> |

POPULATION ACTIVE ET EMPLOIS

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	2000	
	Val.	%
Indépendants et collaborateurs familiaux	169	16
Professions intellectuelles et d'encadrement	95	9
Professions intermédiaires	232	22
Employés	285	27
Ouvriers qualifiés	126	12
Travailleurs non qualifiés	148	14
Population active occupée	1054	100
Population active sans emploi	45	
Total population active	1099	

Sources : SCRIS / OFS Recensement fédéral de la population

Note : Une comparaison des valeurs absolues entre années
n'est pas possible (définitions différentes de personnes actives)

POP. ACTIVE / EMPLOIS	1980	1990	2000
-----------------------	------	------	------

Population active	584	902	1099
Emplois	557	877	* 788
<i>Ratio emplois/actifs</i>	95%	97%	-

* Valeur 2001 selon SCRIS (uniquement secteurs II et III)

DEPLACEMENTS PENDULAIRES

Emigrants	202	426	707
Immigrants	175	451	504
<i>Ratio immigrants/émigrants</i>	87%	106%	71%
<i>Ratio émigrants/actifs</i>	35%	47%	64%
<i>Ratio immigrants/emplois</i>	31%	51%	-

SECTEURS	1980		1990		2000		1980-2000
	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Evolution du %
Total secteur primaire	63	11%	67	7%	49.54	5%	-56
Total secteur Secondaire	190	33%	235	26%	259.3	25%	-24
Total secteur tertiaire	329	56%	599	66%	745.2	71%	25
Secteur économique non attribuable	2	0%	6	1%		0%	
Total	584	100%	907	100%	1054	100%	

Source : Recensement fédéraux de la population

RESERVES A BATIR

HABITATION

Les réserves de terrain en zone constructible légalisée (y compris Mortaigue et Oche Bertoud où la planification n'est pas achevée mais l'affectation définie) offrent un potentiel important, plus de trois fois supérieur aux besoins maximaux estimés pour les 10 prochaines années.

Capacité : **environ 1'250 habitants**

Besoins : **environ 580 habitants**

Ces capacités sont réparties pour environ :
70% en habitat collectif ou groupé
30% en habitat unifamilial.

La demande pour de l'habitation unifamiliale ou semi-groupée demeure toutefois plus forte que pour de l'habitat collectif.

La création de nouvelles zones à bâtir pour de l'habitation ne se justifie donc pas à moyen terme sur le plan quantitatif.

Toutefois, la légalisation de nouvelles zones doit rester envisageable si cette action permet de répondre à d'autres objectifs d'aménagement, notamment si elle permet de

- renforcer la structure villageoise
- répondre à des volontés réelles de bâtir si certaines réserves sont bloquées.

Par ailleurs, une répartition qualitative différente, en offrant plus de possibilités pour de l'habitat unifamilial, peut être jugée adéquate. On veillera toutefois à assurer une densité suffisante pour éviter un gaspillage de terrain.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

7.1 à 7.3

Voir plus loin, chapitre Affectation et équipements

RESERVES A BATIR POUR HABITATION

Lieu-dit	No AEE Notes	Surface	Surf. hab. ou unités	NOUVEAUX HABITANTS POTENTIELS		
				villa 3h/u	collectif 1h/Shab:40	TOTAL
En Mordagne	S.2.01	13'206	12'720	58	260	318
Oche Bertoud	S.2.02		8	24		24
En Brit	S.2.03	6'536	7	21		21
Grand-Clos	S.2.04	2'265	3	9		9
Treysala	S.2.05	5'101	2'950		74	74
La Verna	S.2.08	4'484	5	15		15
La Verna	S.2.09	2'814	3	9		9
Les Ochettes	S.2.10	2'859	3	10		10
Clos de Brit	S.2.20	32'578	24'200	80	420	500
Autres réserves	divers			20	140	160
Sous total				245	894	1'139
Transformations 10% du potentiel neuf						114
TOTAL GENERAL						1'253

Source : Aperçu de l'état d'équipement, observation sur site

RESERVES A BATIR (suite)

ARTISANAT - INDUSTRIE

La zone de Mordagne, récemment légalisée et propriété communale, est la seule réserve non bâtie en zone industrielle.

Ce secteur offre une grande capacité d'accueil pour des entreprises du secondaire. De par sa situation défavorable sur le réseau des grandes voies de transport, Yvonand n'a par ailleurs pas de vocation industrielle importante. On peut donc estimer que ces réserves sont suffisantes.

Une zone a été légalisée en Vursis pour de l'artisanat. Le secteur ouest de la localité, en Grand Jenoud, se prête également à une mixité habitat / artisanat.

Enfin, mais à long terme, l'opportunité d'une extension de zone artisanale pourra être examinée en Condémine, en face de la bande actuellement légalisée le long du ruisseau.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

10.1 à 10.2	Voir plus loin, chapitre Affectation et équipements
-------------	---

Hormis la partie ouest du quartier de Mordagne, qui n'est pas judicieuse, il ne reste que de petites réserves pour des extensions des équipements publics existants (école, grande salle, etc.).

Le secteur affecté en Mordagne mérite d'être plutôt attribué à l'artisanat et à l'intégration paysagère de ce quartier.

De nouvelles réserves, plus importantes et principalement pour des équipements de sport et de détente, pourraient se localiser aux Goilles ainsi qu'en Mortaigue.

Les perspectives démographiques et de réorganisation scolaire conduisent à envisager une extension du collège existant, notamment sur les terrains extérieurs. Ce qui conduit à prévoir une aire de remplacement pour ces derniers en rive gauche de la Menthue.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

8.1 à 8.3	Voir plus loin, chapitre Affectation et équipements
-----------	---

EQUIPEMENTS PUBLICS

URBANISATION

De manière générale, on observe que les besoins de planification se situent plus sur le plan qualitatif que quantitatif, même si certaines précautions sont nécessaires pour que la commune puisse assurer son développement et répondre de manière souple aux besoins futurs, toujours difficiles à identifier. Les aspects qualitatifs sont développés dans les chapitres suivants.

Le plan général d'affectation date de 1977. Au vu des changements survenus depuis, tant sur le terrain que dans les objectifs d'aménagement, il s'avérera opportun, en fonction des enjeux et des priorités communales, d'adapter cette législation.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|------|--|
| 2.1 | <i>Adapter la réglementation en vigueur aux objectifs du plan directeur communal.</i> |
| 2.1a | <i>Etudier et légaliser progressivement des plans d'aménagement, en fonction des besoins et de priorités communales.</i> |

FINANCES COMMUNALES

Les finances communales sont depuis plusieurs années dans un état précaire. La perte des activités de gros employeurs a contribué encore à alourdir les difficultés budgétaires.

Ainsi les possibilités d'investissements sont limitées et la commune mise sur l'arrivée de nouveaux contribuables pour améliorer son équilibre économique. Il s'agira alors de développer en priorité des quartiers où les frais d'équipement sont plus bas et de contrôler les charges liées à l'arrivée de nouveaux habitants (coûts scolaires, assainissement des eaux, traitement des déchets, etc.)

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------------|---|
| 3.1 | <i>Assainir les finances communales</i> |
| 3.1a | <i>Adopter une ligne de conduite très stricte concernant l'engagement des dépenses dans le cadre du budget.</i> |
| 3.1b | <i>Favoriser l'arrivée de nouveaux contribuables.</i> |
| 3.1c | <i>Adapter et échelonner les projets futurs en fonction des capacités financières de la commune.</i> |

SITES

SITES PAYSAGERS

Le paysage communal est très diversifié et mouvementé. Bordé au sud par les différents versants de coteaux et de vallons, il est également fermé au bord du lac par les forêts riveraines.

Sur les hauts, les plateaux dégagés accueillent quelques fermes foraines en habitat dispersé, notamment en Niédens.

Le cordon arborisé de la Menthue traverse le paysage du plateau alluvial occupé par la localité. Il crée ainsi une coupure forte à la fois dans le village et dans ses dégagements au sud.

A l'ouest, on trouve un vaste espace linéaire occupé au sud par le hameau de la Mauguettaz et au nord par la pointe ouest du village d'Yvonand. Les limites entre urbanisation et paysage agricole nécessitent un soin particulier, notamment par des structures végétales de transition telles que vergers ou haies vives. Le site des Vursis, au centre de cet espace, mérite d'être mieux structuré.

La partie est, plus compacte, est déjà fortement urbanisée. Bien délimitée par la topographie et l'arborisation, elle se prête à une extension progressive de la localité sur le long terme.

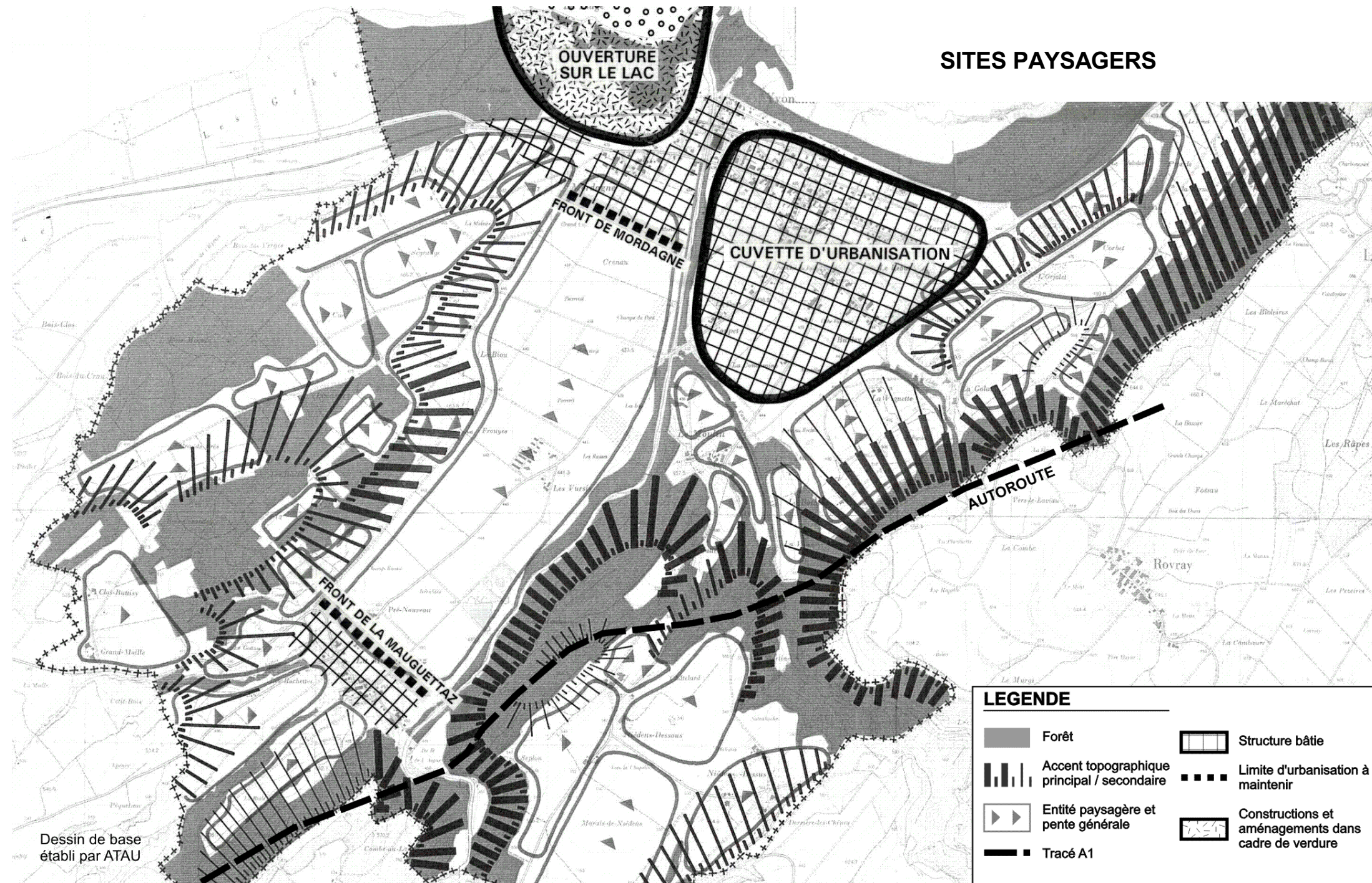
L'ouverture sur le lac, bien que pratiquement imperceptible, ne se fait que dans le secteur de la plage, fortement excentré à l'ouest du village. La création d'une plus grande transparence

campagne – lac, tout en respectant les milieux naturels riverains, serait un atout paysager significatif.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|------|--|
| 4.1. | <i>Préserver les valeurs paysagères et naturelles de l'environnement rural de la commune.</i> |
| 4.1a | <i>Maintenir et revaloriser les plantations de haies ou les éléments buissonneux, en particulier entre les terrasses des coteaux.</i> |
| 4.1b | <i>Eviter dans la mesure du possible les constructions isolées dans le paysage rural.</i> |
| 4.1c | <i>Lors de constructions impératives en zone agricole, éviter toute implantation sur des sites dégagés, exposés à la vue et rattacher les bâtiments et aménagements à la structure paysagère (topographie, végétation,...)</i> |
| 4.2. | <i>Préserver les vergers à hautes tiges sur le territoire de la commune.</i> |
| 4.2a | <i>Porter une attention particulière aux plantations situées aux abords des hameaux.</i> |

SITES PAYSAGERS



SITES NATURELS

La commune se distingue par sa richesse en milieux naturels diversifiés et de grande valeur :

- rives du lac avec roselières et forêts alluviales
- réseau de zones humides favorables aux batraciens et aux libellules
- falaises et coteaux arborisés avec divers cours d'eau (Vallon des Vaux en particulier)
- coteaux et plaines cultivées formant transition entre ces deux milieux
- forêts.

Diverses mesures de protection visent à sauvegarder cette diversité, surtout dans la zone riveraine où le périmètre des forêts alluviales est régi par des dispositions très strictes.

La localité est ainsi entourée de nombreuses aires qui constituent des milieux naturels intéressants et attractifs (vue, promenade, détente, flore, faune, etc.) mais qui limitent également les possibilités d'aménagement.

Le cordon boisé de la Menthue crée par ailleurs une coupure dans la plaine. Il assure également physiquement et symboliquement un lien entre le lac, le village et les coteaux boisés.

NOTE: Les principales mesures arrêtées en vue de préserver les milieux naturels et le patrimoine bâti font l'objet d'un dossier annexe au plan directeur communal.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------|--|
| 5.1. | <i>Préserver les milieux naturels dans les secteurs réservés à cet effet, tout en permettant le développement des activités humaines</i> |
| 5.1a. | <i>Prendre des mesures adaptées pour préserver les secteurs protégés.</i> |
| 5.2. | <i>Préserver la valeur naturelle du vallon des Vaux et des rives de la Menthue.</i> |
| 5.2a. | <i>Maintenir et entretenir le cordon boisé de part et d'autre de la Menthue en lui assurant sa fonction hydraulique.</i> |
| 5.3 | <i>Garantir l'écoulement des débits de la Menthue et du ruisseau de la Golaz.</i> |
| 5.3a. | <i>Prendre les mesures adéquates d'entretien des tronçons à ciel ouvert ou sous tuyau.</i> |
| 5.4 | <i>Préserver les zones humides de la commune portées à l'inventaire, pour la reproduction des batraciens.</i> |
| 5.4a. | <i>Favoriser la mise en réseau de ces biotopes.</i> |

FORETS

La commune possède une surface forestière de 360 hectares. Sa gestion offre 3 à 5 emplois et produit en moyenne 1500 m³ de bois par an.

Les forêts communales sont très diversifiées dans leur nature (forêt alluviale riveraine, cordons boisés de cours d'eau, reliefs boisés, etc.) ainsi que dans leurs fonctions. Parmi ces dernières on distingue principalement :

- un rôle de production matière ligneuse;
- un rôle écologique comme milieux variés favorisant la biodiversité et l'hébergement de diverses essences et espèces;
- un rôle de protection, notamment contre l'érosion et pour la qualité des eaux souterraines;
- un rôle d'accueil différencié selon les milieux, en particulier comme espace de loisirs dans le secteur de la plage et comme lieux de promenade dans les grands massifs boisés.

Une juste adéquation entre ces différents rôles doit être trouvée de manière circonstanciée selon les différents milieux forestiers présents sur le territoire communal. Le plan directeur des forêts à établir pourra préciser ces orientations.

L'équilibre économique de la production de bois est difficile à trouver. Une partie du bois extrait des forêts se prête mal à la commercialisation et coûte cher à l'exploitation.

La valorisation de la filière bois-énergie pourrait permettre à moyen terme d'améliorer le rendement de l'exploitation forestière en trouvant de meilleurs débouchés aux perchis et autres produits forestiers difficiles à commercialiser.

Par ailleurs, le bois étant une matière première locale renouvelable, il est opportun d'en encourager l'utilisation par rapport à d'autres matériaux plus gourmands en énergie.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

5.5	<i>Promouvoir l'utilisation du bois sur le plan local et régional.</i>
5.5a	<i>Favoriser l'utilisation du bois dans les constructions.</i>
5.5b	<i>Favoriser l'utilisation du bois comme source de chaleur.</i>

PATRIMOINE BÂTI

La commune recèle divers sites archéologiques, principalement néolithiques et de l'époque romaine. On peut relever notamment le site d'une importante villa romaine en Mordagne qui mériterait une mise en évidence spatiale.

Le patrimoine bâti ancien du village d'Yvonand ne constitue pas un ensemble très compact et lisible. Cette caractéristique en accentue la fragilité et renforce l'importance de chaque bâtiment historique par rapport à l'identité et à la mémoire locale. Cela justifie donc des mesures de précaution toutes particulières en cas de transformation, y compris pour les aménagements extérieurs.

Les noyaux anciens de La Mauguettaz et de Niédens possèdent des qualités intrinsèques significatives et contribuent grandement à la qualité du paysage environnant. Il est judicieux d'en préserver les caractéristiques générales, tant au niveau des constructions, des espaces publics, des aménagements extérieurs, de la topographie et des relations plus générales au paysage. On veillera à y maintenir un caractère rural par le choix des matériaux et des essences.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------|---|
| 5.6 | <i>Préserver le patrimoine bâti, notamment les vestiges archéologiques et les bâtiments caractéristiques.</i> |
| 5.6a. | <i>Du fait de leur nombre restreint, protéger particulièrement les bâtiments anciens du village.</i> |
| 5.6b | <i>Préserver spécifiquement les qualités d'ensemble que représentent le village de la Mauguettaz et les hameaux de Niédens.</i> |
| 13.2 | <i>Voir plus loin sous Tourisme.</i> |

ESPACES URBAINS STRUCTURANTS

De par sa forte dispersion, ses grands espaces vides entre les quartiers et le caractère hétérogène des constructions, le village apparaît peu structuré pour le visiteur. Le centre, notamment, est tenu et architecturalement hétéroclite.

Une lecture attentive des particularités spatiales permet malgré tout de définir des éléments structurants qui constituent l'identité de la localité. Ces typologies caractéristiques devraient servir de support thématique à un renforcement de l'expression et de la qualité des espaces publics.

On peut ainsi relever :

1. **La qualité des espaces verts** comme dégagements de l'habitat et les cordons boisés qui bordent le périmètre de localité.

OBJECTIF & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

6.1	<i>Maintenir le caractère verdoyant et arborisé de la localité.</i>
6.1a	<i>Préserver les plantations de valeur dans les zones constructibles.</i>
6.1b	<i>Maintenir ou créer des espaces verts arborisés dans les nouveaux plans d'aménagement.</i>

2. **Les particularités propres à certains ensembles bâtis :**

OBJECTIF

6.2	<i>Conserver une certaine homogénéité au village, tout en maintenant un caractère spécifique aux différentes rues et quartiers.</i>
-----	---

- **Les noyaux anciens** que l'on trouve en divers endroits de la commune constituent des éléments de référence importants pour la compréhension de l'identité villageoise et pour qualifier l'environnement construit.

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

6.2a	<i>Préserver les qualités spatiales et le caractère rural des anciens noyaux agricoles d'origine : chemin de la Cure, rue de Mortaigue, hameau de la Mauguettaz.</i>
------	--

- **La Grand Rue** (Menthue - ch. de la Cure) avec ses fronts bâtis souvent perpendiculaires et ses diverses activités se présente comme la rue principale du village. Un renforcement de l'espace public serait souhaitable par des fronts bâtis plus réguliers et une arborisation.

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

6.2b	<i>Renforcer les fronts bâtis et arborisés sur la Grand-Rue.</i>
------	--

- **L'avenue du Temple** présente des caractéristiques propres intéressantes. Un renforcement de sa continuité spatiale avec l'av. de la Gare (traitements de sol, fronts bâtis, arborisation, etc.) relierait les différents services publics et valoriserait sa fonction centrale.

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

6.2e *Maintenir le caractère de l'avenue du Temple et renforcer sa continuité avec l'avenue de la Gare.*

- **La rue des Vergers**, très peu bâtie, sera en partie structurée par les fronts bâtis et arborisés prévus par le plan de quartier de Clos de Brit. Une évolution analogue du solde de la rue serait souhaitable.

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

6.2c *Qualifier l'espace public de la rue des Vergers par les aménagements et les nouvelles constructions.*

- **La route de Rovray** est ponctuée par les pignons de constructions souvent importantes qui lui confèrent son particularisme et qui créent des espaces intéressants avec des échappées visuelles reliant le village au paysage.

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

6.2d *Maintenir sur la route de Rovray, l'orientation nord-est / sud-ouest des faîtes et les percées visuelles entre les groupes de bâtiments.*

On trouve un ensemble du même type, de grande qualité, en **Mordagne**, protégé par un vaste verger au sud-ouest.

- **La rue du Lac et le chemin des Cerisiers**, mettent en relation le village avec la forêt riveraine. Il est souhaitable d'y préserver un caractère de verdure important et la non-contiguïté des constructions, permettant ainsi des échappées visuelles importantes vers le massif boisé du bord du lac. A ce titre, une restructuration du site Geilinger serait judicieuse.

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

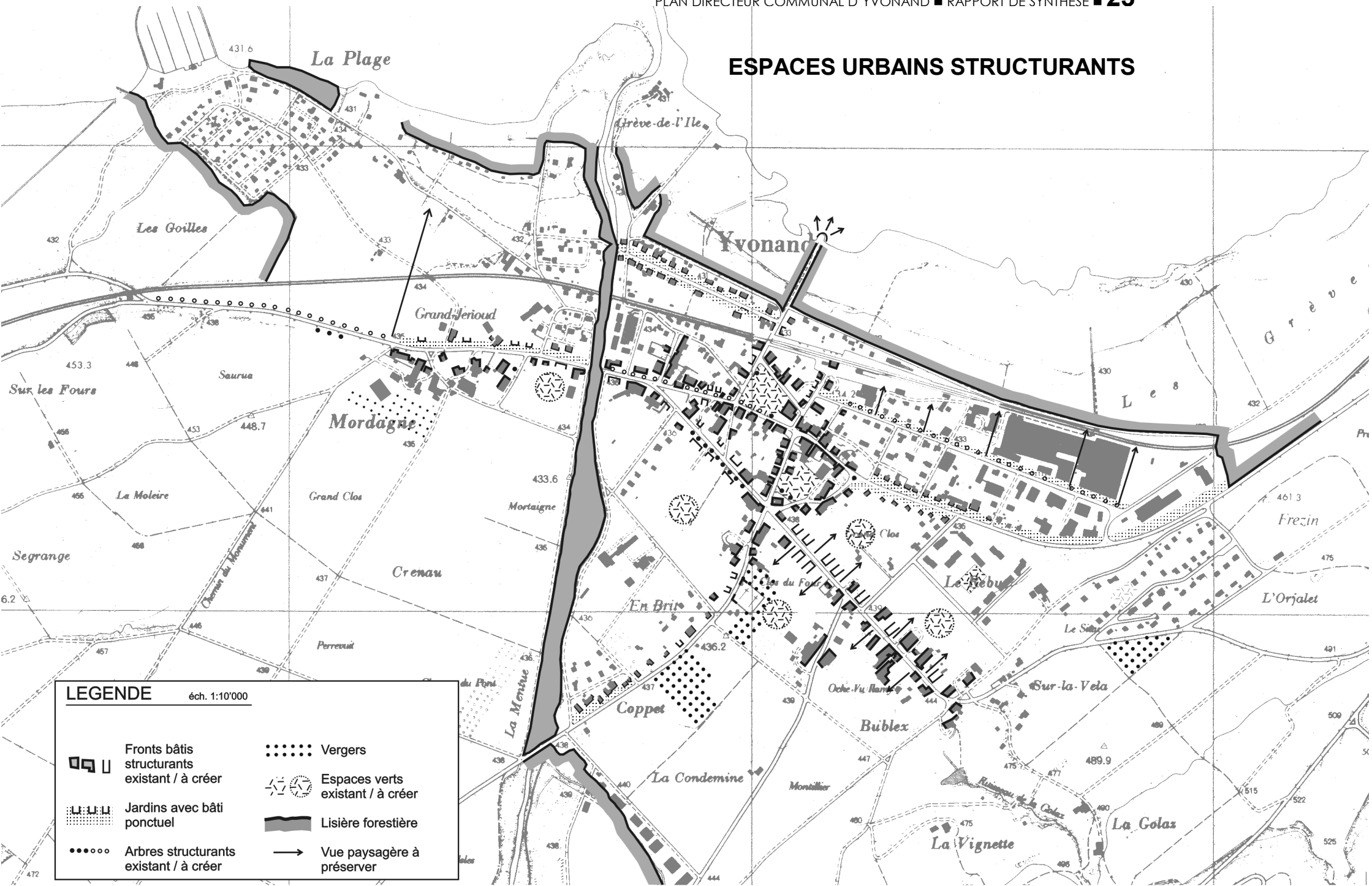
6.2f *Maintenir le caractère verdoyant de la rue du Lac et du chemin des Cerisiers, en favorisant les percées visuelles vers la forêt riveraine entre les masses bâties, dans les secteurs réservés à cet effet.*

Par ailleurs, hormis certaines constructions récentes, le village est composé essentiellement de bâtiments de deux à trois niveaux plus combles, d'origine rurale, mais ayant subi de nombreuses transformations. Une plus grande uniformité dans les gabarits offrirait une plus grande harmonie au village et mettrait en valeur à la fois l'arborisation à préserver dans les intérieurs d'îlots ainsi que son unité dans un périmètre défini par des éléments plus hauts (cordons boisés et coteaux).

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

6.2g *Limiter les hauteurs constructibles dans les futures zones à légaliser.*

ESPACES URBAINS STRUCTURANTS



AFFECTATIONS ET EQUIPEMENTS

NUISANCES POUR L'HABITAT

Voie ferrée : trafic faible

Routes : nuisances principalement sur la RC 402b et, dans une moindre mesure, sur la 408d

Activités : zones industrielles et activités localisées

Ces contraintes plaident pour :

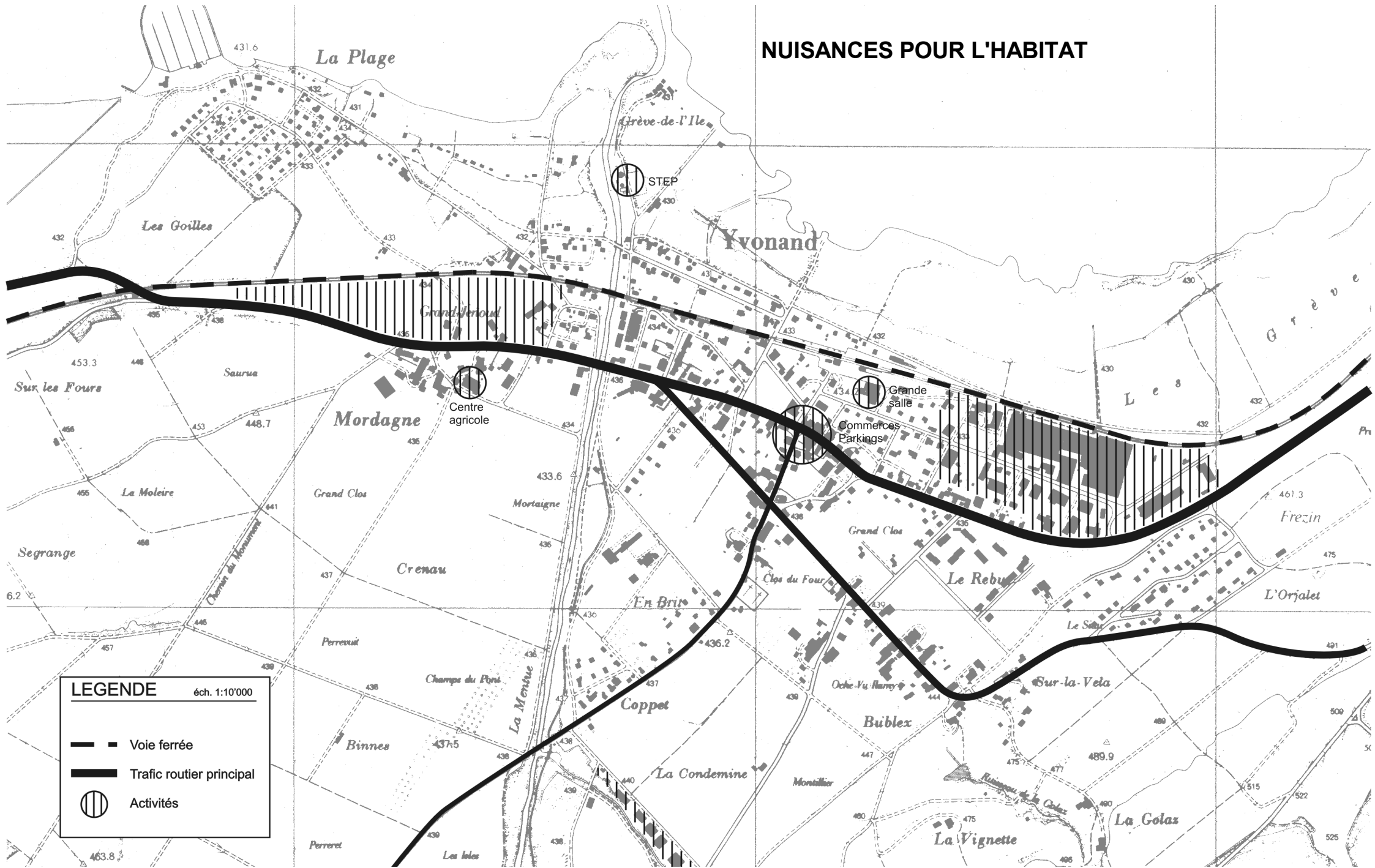
- Une affectation prioritaire pour l'artisanat et l'industrie dans le secteur de Mordagne / Grand Jenoud, soumis aux nuisances de la voie ferrée et de la RC et évitant la création de trafic en localité par les mouvements de véhicules en relation avec Yverdon-les-Bains.
- Un aménagement des routes de transit en traversée de localité pour limiter les nuisances dans le centre et les quartiers résidentiels riverains.
- Le développement de zones résidentielles en priorité au sud de la RC 402b, route Yverdon – Estavayer

APPROVISIONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|------|--|
| 7.1 | <i>Maintenir en priorité l'approvisionnement en eau potable de la commune par les sources communales et en préserver la qualité.</i> |
| 7.1a | <i>Garantir des zones de protection des sources suffisamment larges.</i> |
| 7.2 | <i>Préserver l'environnement des rejets polluants</i> |
| 7.2a | <i>Rénover progressivement et assurer la mise en séparatif du réseau des canalisations communales.</i> |
| 7.3 | <i>Favoriser le tri et la réduction des déchets incinérables.</i> |
| 7.3a | <i>Etudier un concept de gestion des déchets verts.</i> |

NUISANCES POUR L'HABITAT



HABITATION : AIRES D'EXTENSION

Les réserves à bâtir légalisées sont importantes et diversifiées, tant du point de vue de l'offre que de la situation. On a relevé plus haut que les possibilités de bâtir en zones légalisées suffisent largement aux besoins de la croissance démographique prévisible.

Des extensions ultérieures dans les zones intermédiaires seraient envisageables en première priorité dans les secteurs

- les plus centraux
- les mieux équipés
- les plus stratégiques par rapport à la réalisation d'un réseau de parcours et d'espaces publics
- où une réelle volonté de bâtir se manifeste.

Cela concorde pour donner en principe la priorité aux zones du **Grand Clos** et du **Rebut**, puis aux autres poches non bâties à l'intérieur du village.

Une extension de zone d'habitation aux **Goilles** doit également rester envisageable pour répondre à des besoins différents ou si des difficultés notoires empêchent la mise à disposition des terrains non bâtis dans le village. La légalisation de nouvelles surfaces à bâtir dans ce secteur doit donc se faire en dernière priorité.

Par ailleurs, le secteur **en Bublex**, en limite de localité et sur un terrain surélevé, en rupture avec le contexte adjacent, ne se prête pas à une extension d'urbanisation à moyen terme. Il serait plus cohérent du point de vue des sites de favoriser une extension dans la partie inférieure de la plaine.

Au vu de ce qui précède et de l'analyse des ensembles paysagers, le secteur **en Condémine** peut être considéré comme un potentiel d'extension éventuelle à plus long terme. Il conviendra de gérer la transition entre ces quartiers d'habitation et les hangars situés au sud, voire avec une éventuelle zone d'activités pouvant être créée dans ce secteur.

Les capacités des zones intermédiaires (existantes et remaniées) ainsi que des extensions éventuelles à long terme, permettraient d'héberger plus de 6'000 habitants dans le périmètre "naturel" de la localité.

RESERVES A LONG TERME POUR HABITATIONS PAR ZONE

Lieu-dit	No	Surface	Unités ou densité	NOUVEAUX HABITANTS POTENTIELS		
				villa 3h/u	collectif 1h/Shab:40	TOTAL

Zones intermédiaires

Grand Clos	2.50	18'228	0.50		228	228
Rebut	2.41	15'000	0.60		225	225
Treysala dessus	2.54	27'197	0.40	272		272
Sur-la-Vela	2.61	7'074	7	21		21
Clos du Four	2.53	25'717	0.50		321	321
Bublex	2.60	22'286	0.40	223		223
Goilles	2.51	20'000	29	86		86
Grand Jenoud	2.52	11'054	0.50		138	138
Sous-total zones intermédiaires				602	912	1'514
Zones discutables						
Bublex (est)	2.60	14'000	0.40	-140		-140
Total corrigé zones intermédiaires				462	1'051	1'374

Extensions envisageables à long terme

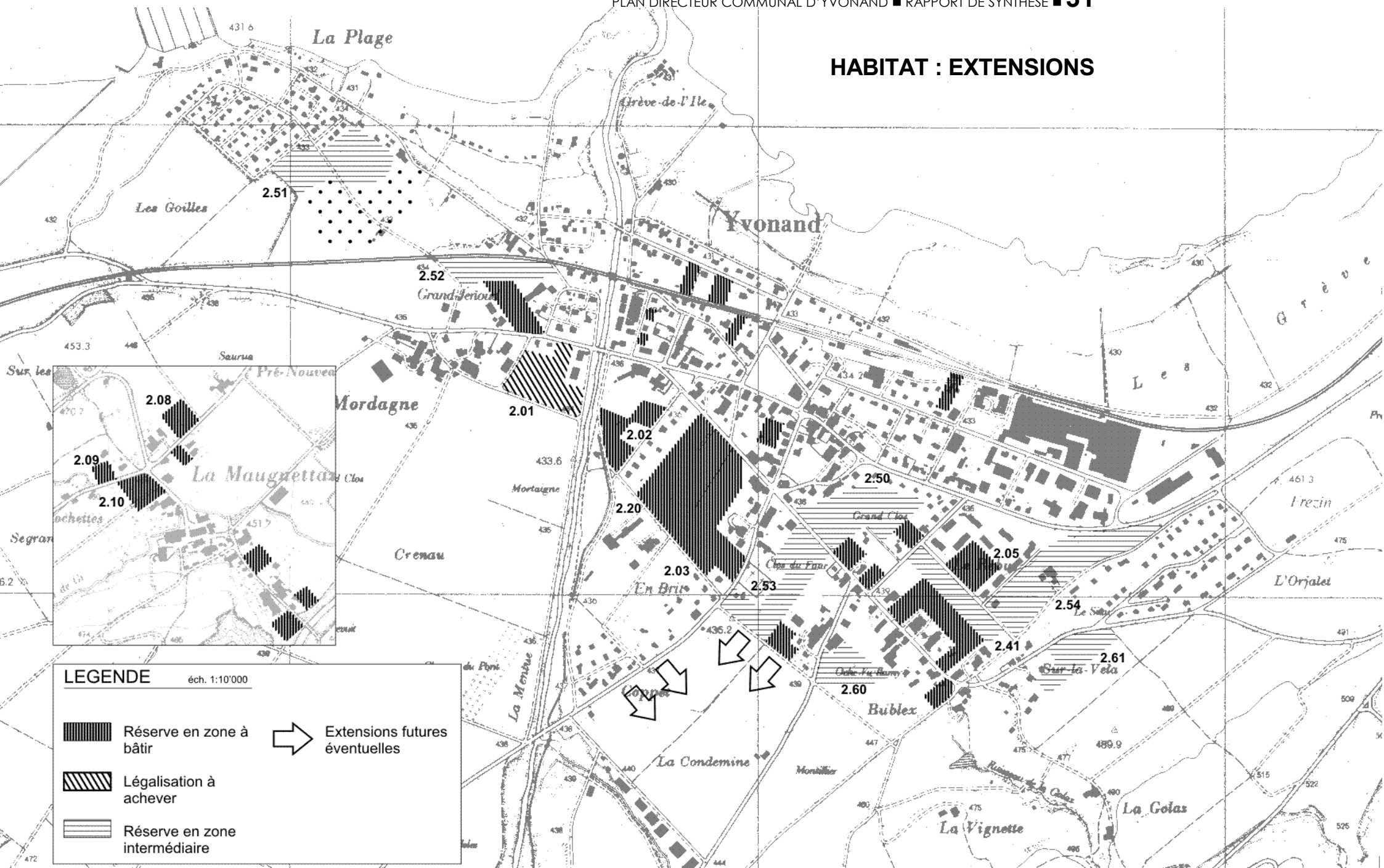
Condémine (70%)		81'000	0.50	200	823	1'023
Bublex (est)	2.60	14'000	0.40	100	40	140
Montillier		45'000	0.30	337		337
Total extensions envisageables				637	863	1'500

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

8.1	<i>Favoriser le développement de l'habitat en donnant la priorité à la densification du village en reliant les zones déjà construites.</i>
8.1a	<i>Encourager la construction dans les zones déjà légalisées.</i>
8.1b	<i>N'affecter à l'habitation les zones intermédiaires dans le village que si un besoin spécifique se manifeste et si cela favorise le renforcement de la structure villageoise.</i>
8.1c	<i>Réserver les terrains en Condémine pour d'éventuelles extensions à long terme uniquement.</i>
8.1d	<i>Susciter l'économie des terrains constructibles, tout en maintenant une offre diversifiée en matière d'habitat.</i>
8.2	<i>Réserver une possibilité d'extension de l'habitat individuel et de résidences de vacances dans le secteur des Goilles.</i>

8.3	<i>Garantir le maintien de poches de verdure à l'intérieur du village et les greffer sur un réseau de parcours publics.</i>
8.3a	<i>Limiter la densification des centres d'îlots.</i>
8.3b	<i>Coordonner l'affectation des zones intermédiaires proches du village pour harmoniser les plans partiels d'affectation entre eux</i>

HABITAT : EXTENSIONS



LEGENDE

éch. 1:10'000

Reserve en zone à bâtir

Législation à achever

Reserve en zone intermédiaire



Extensions futures éventuelles

AGRICULTURE ET PÊCHE

Yvonand compte parmi les meilleures terres agricoles du canton, tant pour la culture des céréales que pour la culture fruitière (peu de risques de gel tardif). Son maintien est nécessaire à l'entretien du paysage.

Pour assurer la pérennité des exploitations agricoles de type familial existantes, il faut préserver en priorité les terrains plats pour l'agriculture. Cet objectif devra toutefois être pondéré à long terme en fonction des besoins d'extension pressentis en Condémine.

Les principales exploitations durables sont localisées dans les hameaux (La Mauguettaz, Niédens, La Grand Moille). Il convient donc de maintenir leur forte vocation agricole.

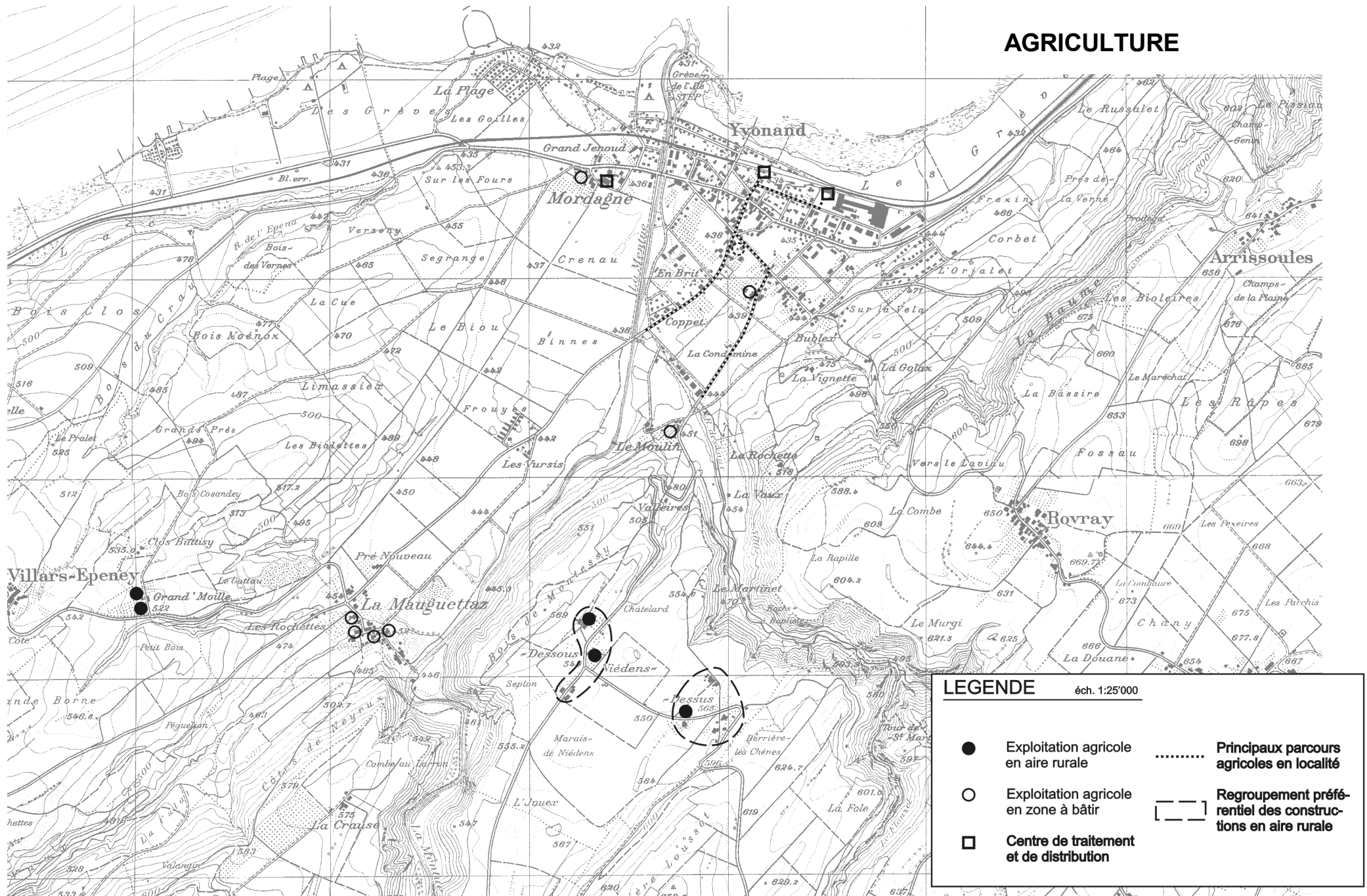
Quelques exploitations en localité ont peu de perspectives de perdurer. Il est donc vraisemblable qu'elles libèrent à moyen terme des surfaces disponibles sur le marché immobilier.

Les pêcheurs installés à l'embouchure de la Menthue sont confrontés à des problèmes d'ensablement et aux conflits de leur exploitation avec la protection des milieux naturels. Il conviendra de leur trouver un emplacement alternatif, à définir si possible dans le cadre de la planification du secteur des Goilles.

OBJECTIF & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

9.1.	<i>Offrir les meilleures conditions possibles pour le maintien d'une agriculture de type familial.</i>
9.1a	<i>Réserver à l'agriculture les terres fertiles et bien exposées (Plaine de la Menthue, plateau de Niédens, coteau situé en amont de la RC 402b.)</i>
9.1b	<i>Permettre l'adaptation des conditions d'exploitation aux besoins du marché, tout en prenant en compte la préservation des sites et du patrimoine bâti.</i>
9.1c	<i>Favoriser les exploitations agricoles de type familial, principalement regroupées dans les hameaux.</i>
9.2	<i>Garantir le maintien et le développement de la pêche professionnelle en organisant à terme le déplacement des pêcheurs dans un endroit approprié du point de vue du raccordement aux équipements ; Prévoir la remise en état des lieux après le déplacement des maisons de pêcheurs (delta de la Menthue).</i>
9.2a	<i>La nouvelle localisation est à intégrer dans la future planification du secteur situé entre le port, la voie de chemin de fer et la Menthue.</i>

AGRICULTURE



ARTISANAT / INDUSTRIE : AIRES D'EXTENSION

Les réserves actuelles sont principalement concentrées sur le quartier de Mordagne. Les principales aires d'activité sont de natures fort différentes.

- Les anciennes constructions **Geilinger** présentent des volumes très grands et à l'impact visuel très fort. Une arborisation de la rue serait souhaitable et une adaptation de la réglementation de ce secteur serait bienvenue afin de promouvoir plutôt les PME.
- Le plan de quartier en **Mordagne** doit être modifié afin de prendre en compte son importance pour l'image touristique locale, le nouvel accès souhaité pour les Goilles et de reconsidérer les affectations et les volumétries.

Par ailleurs, on peut également envisager d'accueillir dans le quartier de **Grand Jenoud** des activités artisanales compatibles avec l'habitation.

La zone des **Vursis** permet l'hébergement d'activités artisanales.

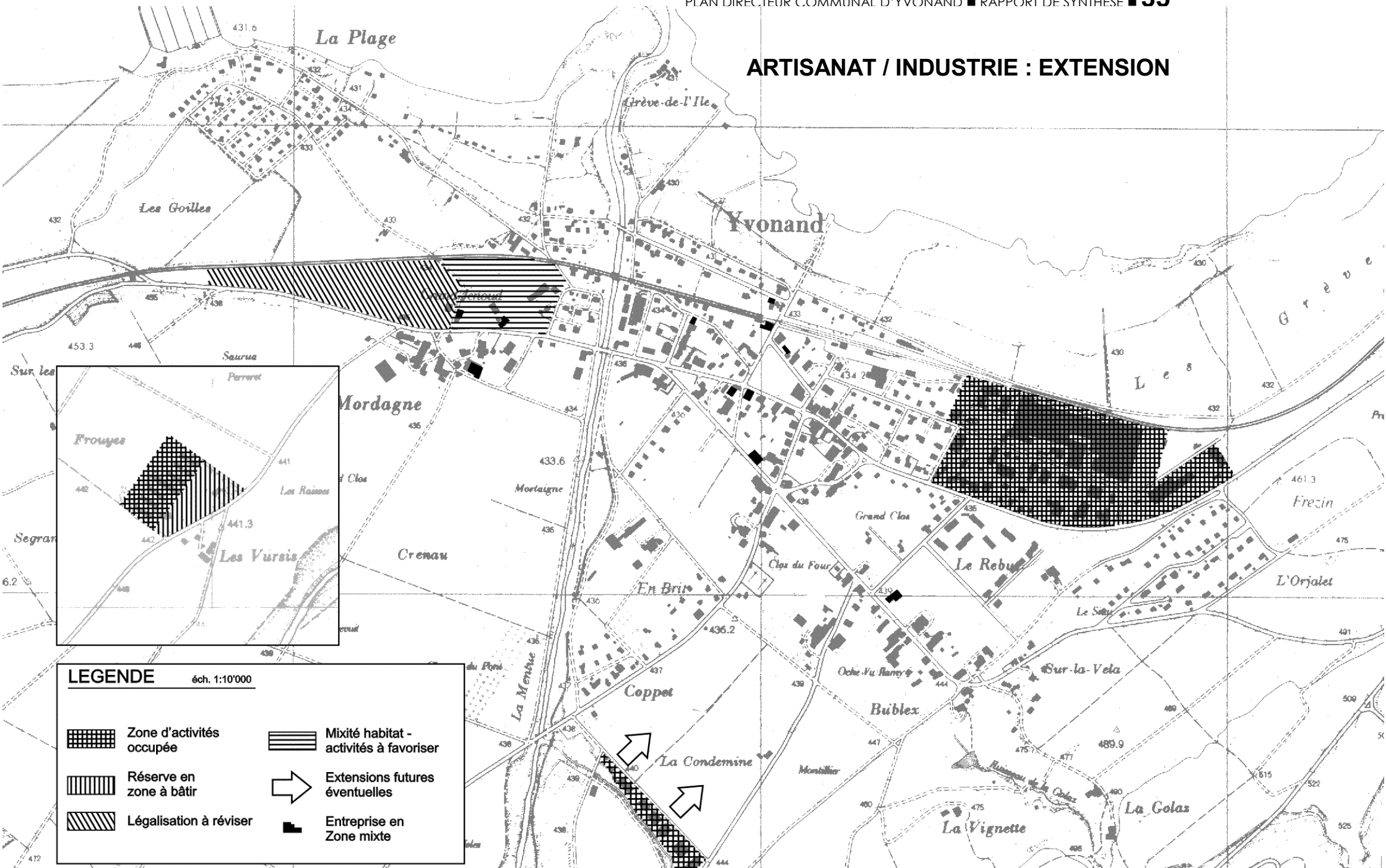
Le secteur voisin de la zone industrielle C en **Condémine** pourrait éventuellement se prêter à long terme à l'extension d'activités compatibles avec cette localisation, soit engendrant une charge de trafic modeste et pouvant tirer parti de bonnes liaisons avec le village comme avec la

campagne (activités liées à l'agriculture, notamment).

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------|---|
| 10.1 | <i>Renforcer les emplois dans le secteur secondaire, notamment par le développement et l'installation de petites et moyennes entreprises.</i> |
| 10.1a | <i>Réétudier les règles régissant les terrains disponibles dans les zones industrielles.</i> |
| 10.1b | <i>Revoir l'affectation des terrains à l'ouest de la localité entre la RC 402c et les voies C.F.F. pour des activités artisanales, ainsi que pour de l'habitation ou pour des aménagements d'utilité publique. En soigner l'expression paysagère comme entrée de localité et accès à la zone touristique.</i> |
| 10.1c | <i>Reconsidérer éventuellement la zone industrielle C en Condémine et son règlement, en vue d'une meilleure préservation des rives du ruisseau des Vaux, si, à long terme, une extension est prévue de l'autre côté de la rue.</i> |
| 10.2 | <i>Assurer un aménagement de qualité pour les zones artisanales et industrielles de la commune.</i> |
| 10.2a | <i>Arboriser les fronts de rues et aménager des percées visuelles entre bâtiments ou groupes de bâtiments.</i> |

ARTISANAT / INDUSTRIE : EXTENSION



SERVICES PUBLICS ET TERTIAIRE

Commerces et services

La majeure partie des services publics et commerces se trouve sur l'axe de l'avenue du Temple, entre la gare et l'église. On y trouve les commerces quotidiens (alimentation, kiosque, poste, banque) des équipements publics (administration communale, bibliothèque, garderie, grande salle) et quelques services divers ou petits commerces.

Dans un périmètre plus élargi composé du triangle de la Grand Rue, av. du Temple et rue des Vergers, on trouve d'autres commerces, bureaux ou hôtels-restaurants. Le plan de quartier Clos de Brit prévoit des activités sur la rue des Vergers qui viendraient renforcer cette infrastructure.

OBJECTIF & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

11.1	<i>Renforcer l'attractivité du centre par le développement des activités commerciales, et de services ainsi que par l'amélioration des espaces publics.</i>
11.1a	<i>Favoriser les déplacements pour les cycles et les piétons.</i>
11.1b	<i>Améliorer les accès et le parage au centre de la localité.</i>
11.1c	<i>Favoriser les transformations pour le commerce et le tertiaire.</i>
11.1d	<i>Eviter la création de pôles</i>

commerciaux hors du périmètre central.

11.1e *Réaménager la rue du Temple et l'avenue de la Gare en un espace central pour le village.*

Ecoles

Tous les équipements scolaires sont regroupés dans le complexe de Brit. Une étude récente a permis de considérer ce site comme suffisant pour les besoins prévisibles dans le futur. Une réserve devrait toutefois être envisagée sur l'autre rive de la Menthue, pour un éventuel transfert de surfaces extérieures (terrains de sport).

OBJECTIF

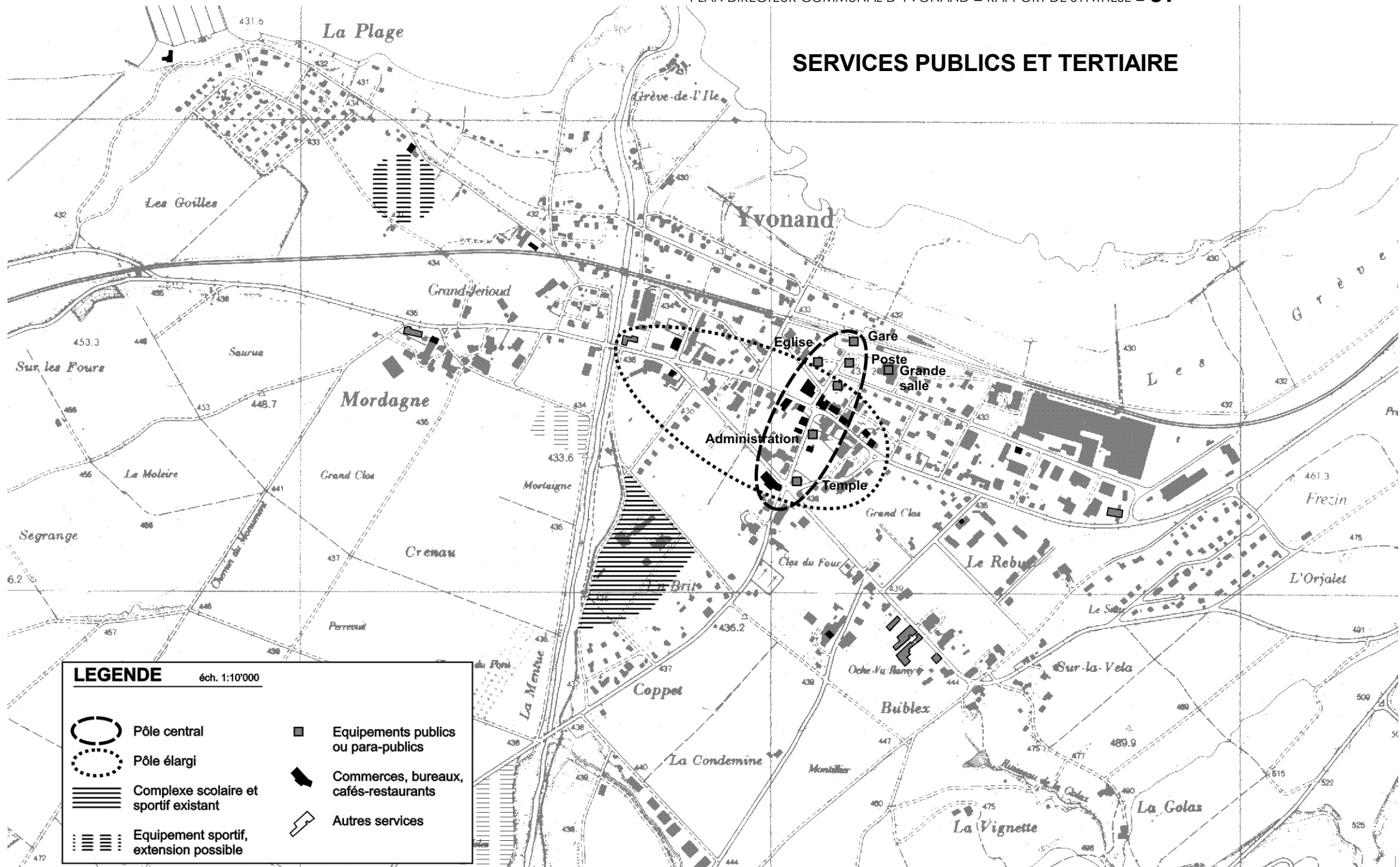
12.1a *Voir plus loin "Sport, détente, tourisme"*

Politique sociale

OBJECTIFS

- | | |
|------|--|
| 11.2 | <i>Favoriser les équipements en faveur des mères et des tout petits.</i> |
| 11.3 | <i>Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.</i> |

SERVICES PUBLICS ET TERTIAIRE



SPORT, DETENTE ET TOURISME

Equipements sportifs

On trouve principalement :

- les équipements scolaires en Brit
- les équipements du bord du lac
- le tennis et pétanque en bout de zone industrielle.

L'opportunité a été évoquée plus haut de réserver des terrains en Mortaigue pour un déplacement ou une extension des équipements sportifs scolaires.

Une zone pour de nouveaux équipements a été légalisée en Mordagne. Il serait toutefois préférable de la supprimer et de réserver des terrains plus importants aux Goilles, ce qui permettrait de

- renforcer l'attractivité du bord de lac
- libérer des surfaces pour de l'artisanat.

OBJECTIF & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

12.1	<i>Favoriser le développement d'activités sportives, culturelles et associatives, en particulier celles qui intéressent les jeunes.</i>
12.1a	<i>Réserver des terrains en Mortaigue pour des activités de sport et de détente.</i>
12.1b	<i>Améliorer les infrastructures de la plage (vestiaires, barbecues, jeux...)</i>
12.1c	<i>Améliorer le secteur du tennis.</i>

Détente

Yvonand bénéficie de milieux forestiers proches et très diversifiés (bord du lac, plaine, coteaux et vallon des Vaux). Ces espaces offrent des lieux de promenade et de détente appréciables, tant pour la population locale que pour les visiteurs.

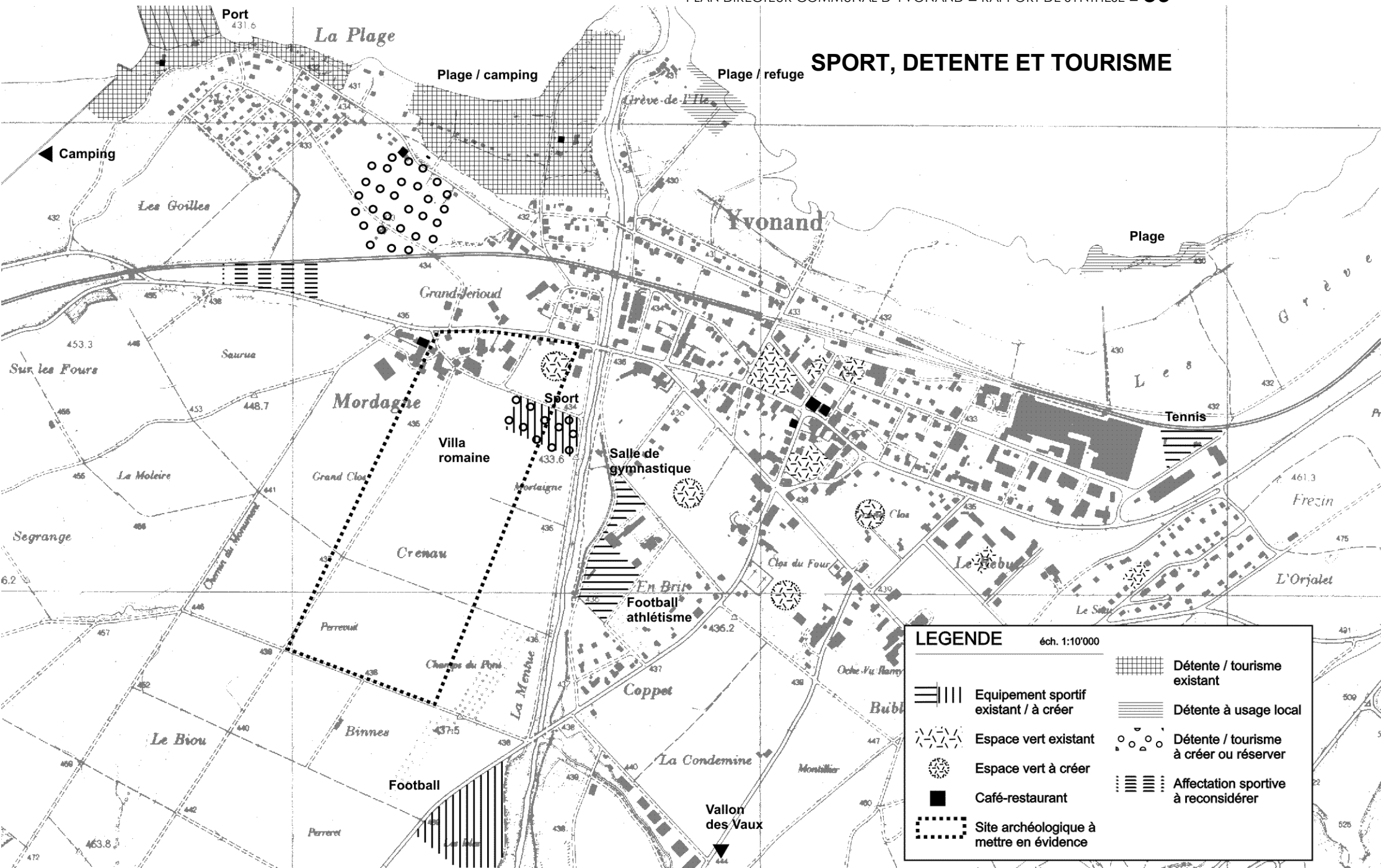
Actuellement on trouve au centre de la localité des parcs publics pour fêtes ainsi que diverses places de jeu collectives dans certains ensembles résidentiels.

Un parc doit être réalisé en Clos de Brit et la zone de verdure de l'Eglise mériterait de devenir un jour également un espace public. La création de nouveaux parcs publics serait souhaitable dans les futurs quartiers à développer sur les zones intermédiaires, en les greffant sur un réseau piétonnier à compléter.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

12.2	<i>Attribuer une affectation sociale à certains secteurs de forêt.</i>
12.2a	<i>Favoriser l'utilisation des différents refuges en améliorant leur confort et leurs alentours.</i>
12.2b	<i>Utiliser la forêt entre le lac et l'avenue des Pins comme aire récréative et d'échanges.</i>
12.3	<i>Favoriser les échanges et les contacts entre habitants de la commune.</i>
12.3a	<i>Créer de nouveaux parcs publics dans les futurs quartiers à développer.</i>

SPORT, DETENTE ET TOURISME



Tourisme

Cette branche d'activité, importante pour l'économie locale, mérite d'être renforcée et coordonnée sur le plan régional.

Le secteur des Goilles, avec ses équipements et ses aires d'hébergement, présente un potentiel important pour le développement touristique ainsi que pour des équipements de sport et de détente à l'usage des résidents.

La mise en évidence du site archéologique de la villa romaine de Mordagne serait un atout touristique supplémentaire pour le village.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------|--|
| 13.1 | <i>Favoriser la vocation touristique du village, tout en prenant en compte les intérêts de la population locale.</i> |
| 13.1a | <i>Développer le rôle de l'association des intérêts d'Yvonand pour promouvoir le tourisme local.</i> |
| 13.1b | <i>Développer l'information sur les activités et particularités locales et régionales</i> |
| 13.1c | <i>Activer la mise en place d'un tourisme rural de qualité, notamment dans les hameaux.</i> |
| 13.2 | <i>Mettre en valeur le site de la villa romaine de Mordagne.</i> |

Plages de Goncerut et Petite Amérique

La plage de Goncerut est plutôt utilisée par les familles et écoles du village ainsi que, pour le refuge, par les sociétés locales. Elle n'est pas destinée à des équipements lourds et n'a pas une vocation touristique.

13.3	<i>Réserver le secteur de la plage Goncerut à un usage plutôt local que touristique.</i>
------	--

La plage de la Petite Amérique, située dans le milieu sensible de la roselière, fait l'objet d'un usage traditionnel par les résidents locaux. Son usage doit rester possible dans sa forme actuelle, avec un accès discret et limité. La pression sur les milieux naturels ne doit pas s'accroître.

Secteur des Goilles

La surface des Goilles encore libre, à proximité du lac et proche de la localité, offre une chance exceptionnelle pour la commune. C'est le seul secteur pouvant offrir au village une possibilité de contact avec le lac, les autres franges riveraines étant soumises à des mesures de protection très contraignantes.

Plusieurs enjeux font que la vocation de ce secteur doit être multiple :

- Maintien d'un espace dégagé et mise en évidence de la proximité du lac et de ses équipements.
- Aménagement d'équipements de sport et de loisirs, en fonction des besoins et des moyens disponibles.
- Développement d'habitat permanent et temporaire pouvant bénéficier de la proximité du lac.

Quelques grands principes d'aménagement ont été arrêtés et se trouvent traduits dans les plans et objectifs d'aménagement :

Frange riveraine

Elle doit être réservée prioritairement aux activités touristiques et de détente.

Un parcours le plus proche possible de l'eau doit être aménagé entre le port et le camping.

En cas de maintien de l'aire des chalets de vacances de la plage, leur effet de coupure doit être atténué par l'aménagement de passages transversaux.

La bande de forêt séparant la plage des terrains au sud doit être considérée comme un parc de détente polyvalent.

Un emplacement pour les pêcheurs professionnels devrait être trouvé dans ce secteur, en remplacement du site de la Menthue.

Terrains libres au sud

Ils doivent conserver un caractère de verdure prédominant et les constructions devront y être limitées. La partie plus au sud, proche des voies ferrées, se prête mieux à l'implantation de constructions ou d'aménagements en dur.

Un réaménagement de l'aire forestière pourrait se faire en la ramenant partiellement vers les voies ferrées.

Ce secteur doit être considéré comme une réserve sur le long terme. Il sera aménagé

progressivement, en fonction des besoins, des priorités et des moyens de la commune.

Accès

Desservir le secteur en priorité depuis la jonction à créer en Mordagne, tout en maintenant l'accès ouest par la forêt.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|--------|---|
| 13.4 | <i>Réserver principalement les terrains non affectés du secteur des Goilles pour les attribuer à des activités touristiques et de détente.</i> |
| 13.4a | <i>Réserver des terrains en suffisance pour la réalisation progressive d'équipements en fonction des besoins et des possibilités de financement.</i> |
| 13.4b. | <i>Assurer la perception visuelle de ce secteur, ainsi que les accès au bord du lac depuis le village.</i> |
| 13.4c | <i>Améliorer l'accessibilité à l'ensemble du secteur.</i> |
| 13.4d | <i>Favoriser le développement de l'infrastructure du camping, par des compléments de diversification de l'offre d'hébergement, de services et de détente.</i> |
| 13.4e | <i>Créer un pôle de service estival vers la plage.</i> |

CIRCULATIONS

RESEAU ROUTIER : TYPOLOGIE ET CHARGES DE TRAFIC

Le réseau est caractérisé par :

- deux routes cantonales de transit est/ouest, bifurquant en localité
- deux autres routes cantonales secondaires partant perpendiculairement vers le sud
- un réseau de dessertes en maillage, coupé d'est en ouest par la Menthue

L'accès au secteur plage/port est peu performant et ne met pas en valeur l'attractivité de ce site de détente.

La voie ferrée et la Menthue constituent des contraintes importantes.

Charges de trafic

Le trafic de transit, important, représentait en 1990 2/3 de la charge sur la RC 402b.

Le trafic origine/destination (45% vers Yverdon et 35% vers Lucens) représentait env. 3 courses par jour et par habitant.

On peut relever la très forte augmentation de trafic entre 1990 et 1995, suivie d'une baisse marquée en 2000, consécutive de l'ouverture de la A1.

Selon l'étude de Transitec, cette baisse de trafic devrait s'équilibrer avec l'augmentation induite

par l'occupation progressive des zones légalisées. Cette perspective peut s'avérer optimiste au vu de l'évolution globale de la mobilité et de la médiocrité de la desserte en transports collectifs.

Parcage

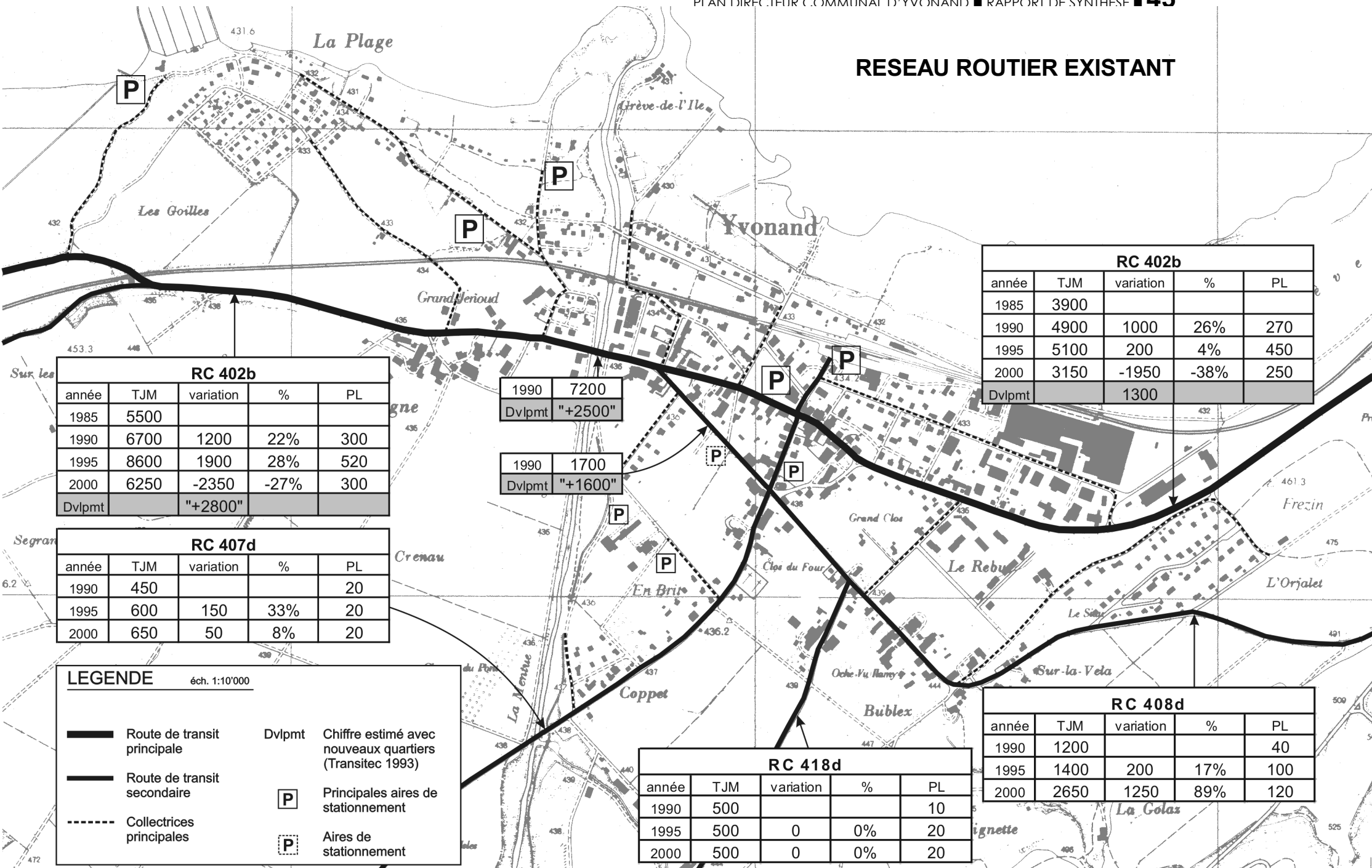
Malgré des problèmes de saturation estivale, les pôles importants bénéficient actuellement de bonnes infrastructures de parcage, qui devraient toutefois être renforcées à moyen terme :

Centre (commerces et services) : parkings Coop, av. du Temple et Grande salle.

Bords du lac : parkings camping et port.

Centre scolaire : parking récemment créé.

RESEAU ROUTIER EXISTANT



RESEAU ROUTIER : OBJECTIFS

Objectifs étude Transitec (1993) :

- **Réaménagement de la RC 402b** en traversée de localité : largeur, traversées, entrées, zones de transition (en réalisation).
- **Giratoire d'accès à ZI en Mordagne** (prévu par plan de quartier)
- **Carrefour du Temple** : modérer la vitesse, traversées piétonnes.
- **Modération de trafic sur la RC 418d**
- **Ch. des Cerisiers** : aménagements modérateurs adaptés au trafic agricole.
- Tranquillisation du **collège** : cul-de-sac sur rue d'Oche-Berthoud et chemin de Brit.
- **Trottoirs** sur rue de la Mauguettaz et route de Rovray et divers parcours piétonniers.

Objectifs complémentaires proposés :

- **Réaménagement de la RC 402b** prenant mieux en compte les valeurs de qualités spatiales de l'espace public.
- **Réaménagement analogue de la RC 408d** largeurs, fronts bâtis et arborisés, marquage des parcours piétonniers avec traversées, mise en valeur de pôles urbains, etc.
- **Réaménagement de l'avenue du Temple** comme espace commercial mixte, exprimé comme "centre du village" avec une plus grande importance donnée aux cycles et piétons.
- **Accessibilité aux Goilles** et aires de stationnement (aires de détente futures, port,

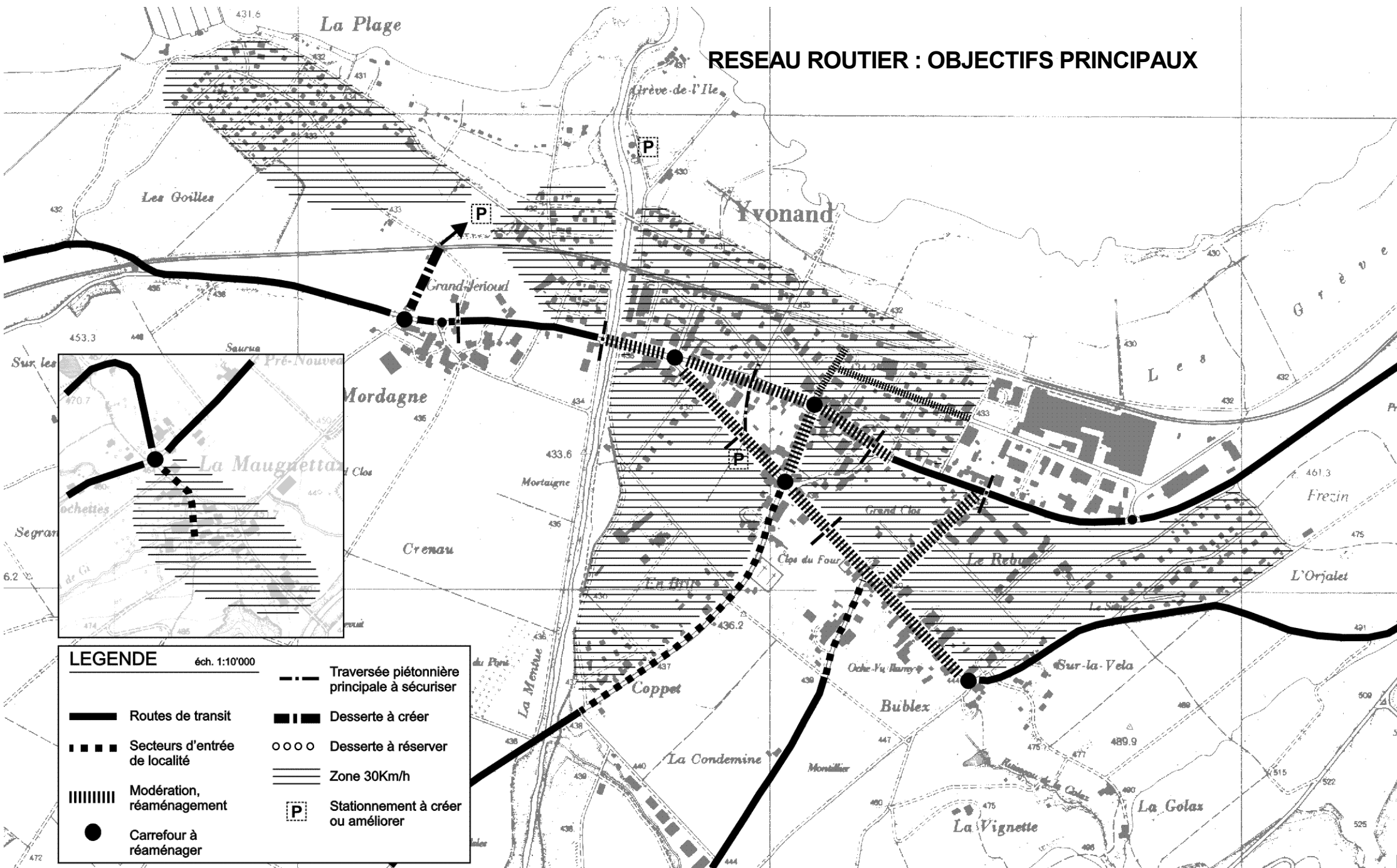
plage) à examiner en prolongement de l'accès en Mordagne, modération du trafic motorisé sur le chemin reliant le port à la RC 402b.

- **Localisation d'aires de stationnement** au voisinage du carrefour du Temple pour un renforcement de l'attractivité de la zone chalande (favoriser toutefois l'accessibilité à pied et par cycles). Parking de desserte pour les utilisateurs de la plage Goncerut.
- Examiner plus en détail les problèmes de circulation dans les **quartiers**, notamment en regard des développements futurs.
- Envisager la création de "**zones 30**", hors des grands axes, en fonction des unités de quartier.
- Assurer la sécurité et la convivialité des rues dans les **hameaux**.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------|---|
| 14.1 | <i>Améliorer la sécurité de tous les usagers, la qualité des espaces publics et limiter les nuisances sur les axes de traversée de la localité.</i> |
| 14.1a | <i>Réaménager les routes cantonales (rc 402b, 408d et 418d) pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser les traversées des parcours piétonniers.</i> |
| 14.1b | <i>Entreprendre l'arborisation de certaines rues et l'amélioration du réseau des trottoirs.</i> |
| 14.1c | <i>Réaménager les principaux carrefours de la localité.</i> |

RESEAU ROUTIER : OBJECTIFS PRINCIPAUX



- 14.2 *Tranquilliser la circulation dans les quartiers et réaménager certaines rues.*
- 14.2a *Etudier la création des zones résidentielles limitées à 30 km/heure. Favoriser le déplacement des cycles et des piétons.*
- 14.3 *Améliorer l'offre de places de parc au centre de la localité en relation avec les commerces.*
- 14.3a *Planifier la réalisation de places de parc à proximité du centre.*
- 14.3b *Arboriser et intégrer les aires de stationnement à l'espace public.*
- 14.4 *Améliorer l'accessibilité au lac (Goilles, port plage) et limiter la circulation dans les aires résidentielles et de détente.*
- 14.4a *Créer un nouvel accès au lac à la hauteur du ch. de la Cua.*
- 14.4b *Réaménager le carrefour sur la route de la Grève.*
- 14.4c *Réaménager le parking estival en bordure de l'av. des Pins et limiter l'accès au parking du camping.*
- 14.5 *Modérer la vitesse dans les traversées des hameaux (Mauguettaz, Niédens.)*
- 14.5a *Eviter la création de trottoirs, envisager des mesures ponctuelles de modération en fonction des problèmes rencontrés.*

PARCOURS CYCLABLES

Bénéficiant d'un site plat, Yvonand doit pouvoir offrir des liaisons cyclables particulièrement sûres et attractives. Cela permettra de contenir d'autant les nuisances du développement de la circulation motorisée.

Les principaux pôles à relier sont :

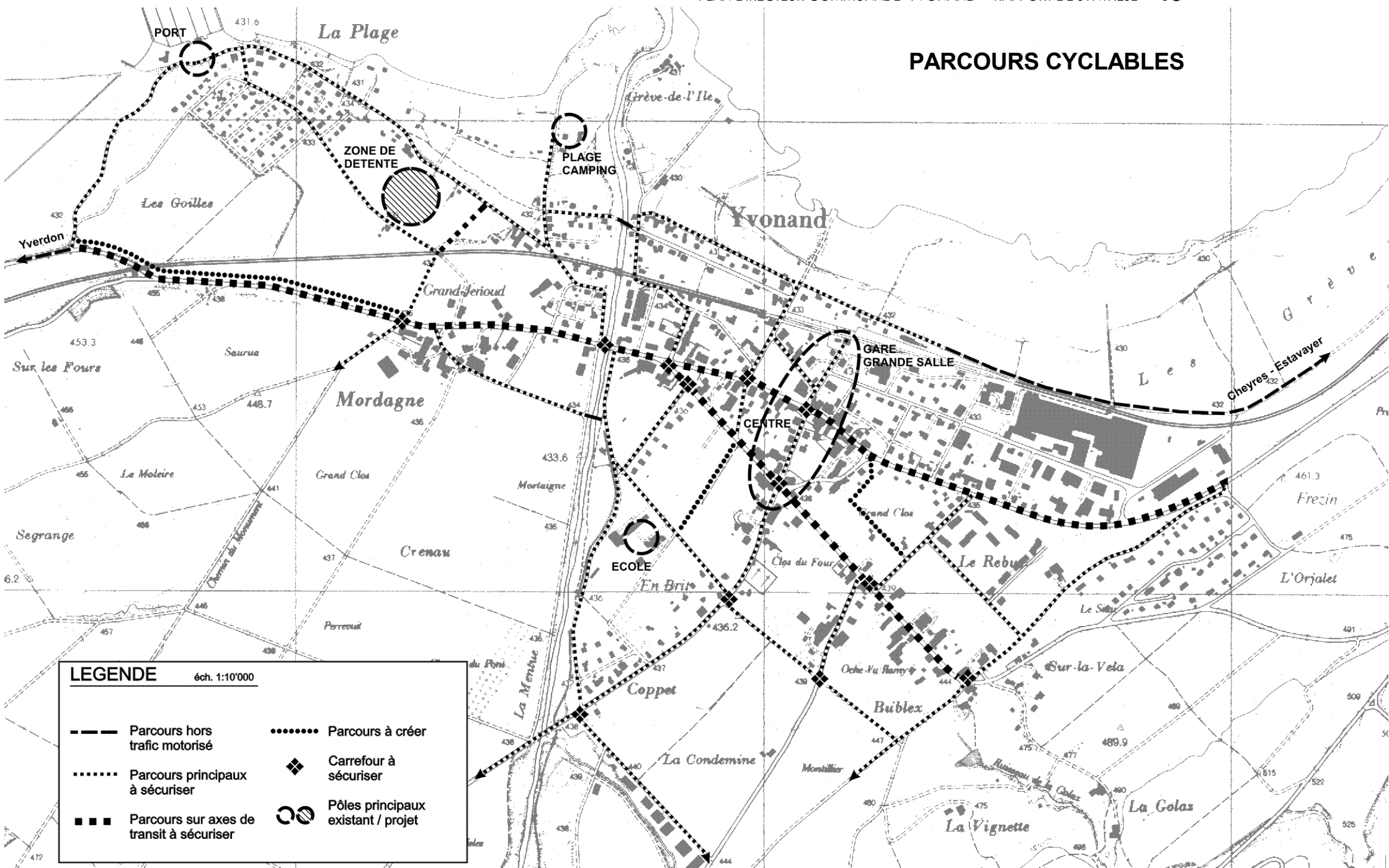
- le centre (commerces, services, gare)
- l'école
- le camping, plage, port

Si des parcours relativement directs existent, ils méritent d'être améliorés tant du point de vue de la sécurité que du confort.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- 15.1 *Sécuriser et favoriser l'accès à l'école et au centre du village, ainsi que les liaisons entre quartiers.*
- 15.1a *Créer des parcours pour les cycles et les piétons dans le quartier de Brit et les nouveaux quartiers.*
- 15.1b *Assurer une vitesse réduite des véhicules sur les parcours utilisés par les cyclistes.*
- 15.2 *Améliorer le parcours cyclable du bord du lac et la liaison entre le village et la zone de détente des Goilles.*
- 15.2a *Sécuriser le trafic motorisé sur une partie de l'avenue des Pins.*

PARCOURS CYCLABLES



CHEMINEMENTS PIETONNIERS

Le développement des déplacements piétonniers et cyclables constitue une amélioration sensible du cadre de vie des habitants et peut être considéré comme un investissement à terme qui permet :

- une diminution du trafic motorisé, des nuisances et de la consommation énergétique,
- une amélioration des espaces publics et un enrichissement de la structure urbaine,
- une plus grande autonomie et une meilleure sécurité pour les personnes non motorisées, enfants et personnes âgées en particulier,
- un meilleur développement de la vie sociale et des relations de proximité.

Dans le village

Actuellement, hormis dans le centre, le réseau piétonnier est plutôt constitué par le maillage très large des rues. Il est donc relativement pauvre et les parcours souvent longs et peu attractifs. De nouveaux parcours sont possibles s'ils sont planifiés dans les vastes espaces non bâtis entourant le centre.

Par ailleurs, sur les axes routiers principaux, il convient de porter une attention particulière du point de vue de la sécurité, de la qualité spatiale et de la convivialité.

Liaisons avec les bords du lac

Si elles sont diversifiées à l'ouest (plage, port) elles mériteraient d'être mieux qualifiées. Une planification du développement du secteur des Goilles amènera à réorganiser le réseau.

A l'est, une liaison entre Priaies / Treysala et la Grève mérite d'être améliorée : traversée de RC 402c, parcours en zone industrielle, traversée des voies ferrées.

Liaisons avec la campagne

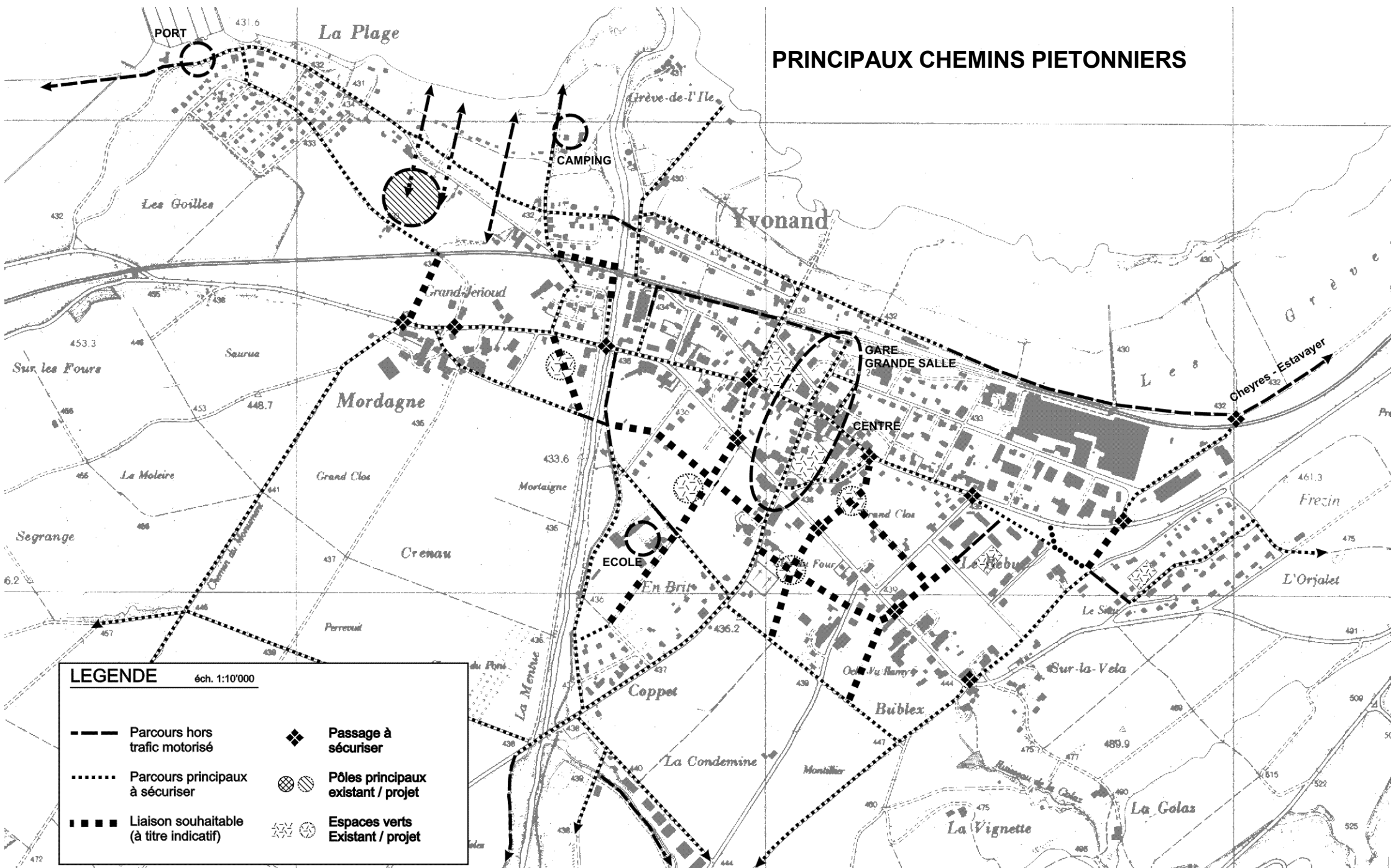
On peut considérer ces liaisons comme relativement bonnes dans le cadre du réseau actuel. Toutefois un développement des parcours dans le village devra permettre de rejoindre les chemins pédestres par des voies plus directes et attractives.

Les "sentiers de randonnée pédestre" sont en principe réservés aux promeneurs à pied et le service de la Mobilité doit être consulté avant leur modification.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------|---|
| 16.1 | <i>Favoriser les déplacements à pied, en particulier vers le centre, l'école et les équipements du bord du lac.</i> |
| 16.1a | <i>Améliorer les liaisons existantes. Créer des raccourcis, en particulier dans les grands îlots, où ces parcours seront greffés sur des espaces verts publics à créer.</i> |
| 16.1b | <i>Faciliter et sécuriser les parcours des piétons sur les rues du village.</i> |
| 16.2 | <i>Améliorer les accès au lac dans le secteur Plage/Goilles.</i> |
| 16.2a | <i>Aménager un cadre agréable (végétation, ombre, vues) et favoriser des liaisons directes entre les équipements.</i> |

PRINCIPAUX CHEMINS PIETONNIERS



TRANSPORTS PUBLICS

Les services en transports publics ne sont pas très performants.

Train

Le train dessert la gare d'Yvonand toutes les heures de 5h. à 23h. environ, depuis Yverdon et Payerne. Les correspondances avec les autres lignes sont toutefois mauvaises, ce qui diminue fortement l'attractivité de ce mode de transport. Malgré cela, le renforcement de la gare en tant qu'interface, lieu d'accueil, d'information touristique et de services, mérite d'être soutenu.

Bus

Entre 6h.30 et 19h, 8 bus relient Yvonand à Chêne-Pâquier. Un arrêt au centre du village serait intéressant.

La mise en place du réseau Publicar a amélioré les liaisons avec les villages et les hameaux.

Bateaux de ligne

Il serait souhaitable que durant la saison estivale, les bateaux de ligne de transport de passagers puissent faire halte à Yvonand.

OBJECTIFS & PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- | | |
|-------|---|
| 17.1 | <i>Assurer de bonnes liaisons avec Yverdon-les-Bains, harmonisées aux horaires scolaires et aux principales liaisons ferroviaires.</i> |
| 17.1a | <i>Favoriser les transports scolaires par les services réguliers de la ligne C.F.F. Yverdon-Payerne et des cars postaux.</i> |
| 17.2 | <i>Améliorer les dessertes de transports publics avec les villages environnants.</i> |
| 17.2a | <i>Négocier un arrêt au centre du village pour le bus reliant Yvonand à Chêne-Pâquier.</i> |
| 17.3 | <i>Chercher à assurer une liaison estivale entre le village et les campings.</i> |
| 17.4 | <i>Etudier la création d'une halte au port d'Yvonand pour les bateaux de la société de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat.</i> |
| 17.4a | <i>Etudier l'aménagement d'un débarcadère.</i> |

TRANSPORTS PUBLICS

